

## ADDENDUM 1

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC6)

**ÉCOTOURISME ET ESPÈCES MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.30.6

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP14**

Recommandé pour adoption avec modifications.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Ajouter un nouveau texte au paragraphe 6 du préambule, qui se lirait comme suit :

*Reconnaissant* les cadres et plans sous l'égide de diverses initiatives régionales et sous-régionales incluant des mesures visant à traiter les impacts du tourisme sur les ressources naturelles et les espèces, dont entre autres l'Initiative du Triangle de corail dans la région Asie-Pacifique, l'Écorégion marine du Sulu Sulawesi en Asie du sud-est, le Programme régional de la mer des Caraïbes, en particulier par le biais de son protocole sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), les zones de conservation transfrontalières de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) avec ses directives sur le développement de l'écotourisme dans les zones humides,

- Ajouter un nouveau texte au paragraphe 17 du préambule, qui se lirait comme suit :

*Reconnaissant* qu'un certain nombre de gouvernements ont mis en place des réglementations et directives nationales exhaustives visant à garantir la durabilité des activités touristiques avec des réglementations strictes sur les interactions avec les animaux sauvages, mais que l'efficacité de ces mesures peut être compromise si des protections similaires ne sont pas prévues pour les espèces migratrices dans d'autres juridictions sur l'ensemble de leur aire de répartition,

- Modifier le paragraphe 20 du préambule, qui se lirait comme suit :

*Notant* que le tourisme durable peut contribuer à la biodiversité mondiale et aux objectifs de développement durable, dont l'Agenda 2030 pour le développement durable le nouvel Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), les Stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal les objectifs d'Aichi mis en place dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 adopté par la Convention sur la Diversité Biologique, le Plan stratégique pour les espèces migratrices 202415-203223 de la CMS sur la réduction des pressions sur les espèces migratrices, le plan stratégique du comité de conservation de la Commission baleinière internationale, et la conservation des zones humides par la Convention de Ramsar,

- Modifier le paragraphe 6 de la Résolution, qui se lirait comme suit :
  - 6 *Encourage* les Parties à évaluer régulièrement les mesures promulguées afin de prendre en compte toute nouvelle étude ou information pertinente, ~~et~~ à adapter les réglementations selon le cas et à partager les expériences d'application des mesures et des lignes directrices ;